



TRAVAUX de déplacement d'un regard de comptage

145 rue Pierre Chesnay
Effectués par l'entreprise CEGA

Le mercredi 25 janvier 2023

La Maire de Saint Pair sur Mer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,
Vu le code de la route et notamment les articles R. 36, R 37 et R 225,
Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,
Vu la demande déposée le 6 janvier 2023 par M. Lacotte de l'entreprise CEGA 161 rue du Mesnil à Granville en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux de déplacement d'un regard de comptage, le 25 janvier 2023, 145 rue Pierre Chesnay.

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter le bon déroulement des travaux, de sécuriser les abords du chantier,

ARRETE

- Article 1^{er}** L'Entreprise CEGA est autorisée à réaliser des travaux de déplacement d'un regard de comptage, 145 rue Pierre Chesnay.
- Article 2** Tout stationnement sera interdit pendant la même durée dans l'emprise du chantier, sauf pour les véhicules de l'Entreprise CEGA.
La rue sera barrée, sauf aux riverains, le mercredi 25 janvier 2023.
- Article 3** La matérialisation et la signalisation de la présente réglementation, notamment l'information aux piétons, seront assurés par l'Entreprise CEGA.
- Article 4** Les remblaiements des tranchées seront soignés. Les structures des chaussées devront être identiques à celles avant travaux. Le compactage des remblais sera effectué par couche de 0,40 mètres. Les couches de roulement devront être réalisées en fin de chantier avec des joints d'étanchéité pour les enrobés.
- Article 5** Les infractions aux dispositions du Code de la Route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux Tribunaux compétents.
- Article 6** Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :
- M. le Commandant du Commissariat de Police de Granville,
 - M. le Chef de Service de la Police Municipale,
 - M. le Chef de Corps du Centre de Secours de Granville,
 - M. le Responsable des services techniques municipaux,
 - L'Entreprise CEGA

Fait à Saint Pair sur mer,
Le 10 janvier 2023.

La Maire



Annaïg LE JOSSIGNÉ